

« Intégrer la santé dans l'urbanisme et l'aménagement »

Entretien avec Lionel Brard,

adjoint au maire de Valence en charge de la Santé, de l'Écologie urbaine et de la Participation, président du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche (300 000 habitants).

*La Santé en action :
Par quels biais
intégrez-vous
la santé
et la prévention
dans le Schéma
de cohérence
territoriale ?*

Lionel Brard : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) détermine les orientations d'urbanisme et d'aménagement

du territoire à l'horizon des vingt-cinq prochaines années. C'est une démarche de concertation et de programmation en continu, à la fois prospective (2040) et immédiatement opérationnelle (2015), qui s'impose aux autres documents d'urbanisme. Le schéma façonne le devenir du territoire, indique ce qui est nécessaire, souhaitable ou à proscrire.

Les enjeux de santé publique étant cruciaux, il appartient bien évidemment au SCoT de s'en emparer : facilitation des implantations (plateformes et réseaux de télé-médecine, maisons de santé pluri-professionnelles), prise en compte des incidences sur la santé des infrastructures de transport et des formes d'habitat, etc.

Le SCoT traduit des choix d'urbanisme, qui ont un impact profond et durable sur la santé : forme urbaine et d'habitat, interface ville-campagne, densité, infrastructure de transports, mobilité douce et active, service écosystémique favorable à la santé, qualité et disponibilité de la ressource en eau, protection de l'air, intégration de la nature en ville.

Aussi, il est essentiel que le SCoT comporte de multiples marqueurs « santé », notamment à destination des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) pour soutenir, infléchir ou corriger les tendances qui le nécessitent.

S. A. : Dans quelle mesure Valence, membre actif du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, met-elle en œuvre un urbanisme prenant en compte la santé des habitants ?

L. B. : Nous avons décidé de mettre en place des études d'incidences sanitaires (EIS) en appui des grands projets d'aménagement. Nous initiions actuellement une démarche d'évaluation – avec l'appui de l'agence régionale de Santé – d'un projet de requalification urbaine portant sur l'aménagement des berges du Rhône en lisière de la ville et de l'autoroute A7 : centre aqua-ludique intégré, parcours santé et nature, jardin thérapeutique, vergers pédagogiques, arboretum.

Autre illustration : nous avons mis en place des bandes arborées et paysagères, pour faire tampon entre des infrastructures à forts impacts et de futures zones d'habitation. Les mobilités douces et actives sont également développées (voie verte intra-muros, création de parkings-relais, station de

recharge pour véhicules à hydrogène) de même que les énergies à bas carbone, comme la géothermie (chauffage urbain).

Valence, ville d'eau, possède un réseau de 17 km de canaux d'eaux libres, alimentés par des sources naturelles situées en pleine ville. Un havre de nature en ville, de biodiversité au fil de l'eau et de ressourcement, qui participe au bien-être des Valentinois. Nous réfléchissons à la mise en place d'une signalétique ludique, afin de sensibiliser les piétons aux bienfaits de la marche : indication de la distance, du temps de trajet et aussi du bénéfice retiré pour un parcours à pied (calories consommées, secondes d'espérance de vie épargnées, grammes de carbone évités).

S. A. : Comment les services de l'urbanisme, du cadre de vie et ceux en charge de la santé se concertent-ils ?

L. B. : Ma délégation recouvre fort opportunément la santé publique, l'écologie urbaine et la participation, et ce choix de notre municipalité n'est pas un hasard. Les démarches simultanées et croisées – Agenda 21, plan climat-air-énergie territorial, plan de déplacement urbain, zones soumises à contraintes environnementales (eau), plan d'exposition au bruit –, engagées depuis un an et demi, sont propices à la concertation et à la prospective.

Pour accompagner la dynamique, nous avons mis en place des appuis exécutifs transversaux, regroupant *a minima* autour du maire les adjoints en charge de l'Urbanisme et des Grands Travaux, de l'Espace public (voirie), des Transports et de l'Énergie, des Espaces verts et de la Nature en ville,

« LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DÉTERMINE LES ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À L'HORIZON DES VINGT-CINQ PROCHAINES ANNÉES. »



© Gilles Coulon / Tendresse Fleuve

« UNE PARTICIPATION CONJOINTE DES ÉLUS ET DES SERVICES DÉDIÉS AUX ENJEUX TRANSVERSAUX ET COMPLEXES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA SANTÉ EST UN PRÉREQUIS POUR ATTEINDRE EFFICACEMENT UN OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ. »

de l'Écologie urbaine, de la Santé et de la Participation. Ce mode de fonctionnement participe d'une démarche générale d'Agenda 21 et de management environnemental. Une participation conjointe des élus et des services dédiés aux enjeux transversaux et complexes ayant une incidence sur la santé est un prérequis pour atteindre efficacement un objectif d'amélioration de la santé. La décision du maire Nicolas Daragon, de faire limiter la vitesse sur l'autoroute A7 à 90 km/h dans sa partie urbaine, en est une bonne illustration.

S. A. : Comment les habitants sont-ils associés à la réflexion et à l'action en matière d'urbanisme : bâti, transports, espaces verts ?

L. B. : Valence dispose d'une maison Relais Santé, qui héberge un réseau d'associations extrêmement actives et performantes.

Nous avons, de plus, mis en place, pour accompagner notre action, treize comités de quartier pour échanger avec la population de façon proactive sur les enjeux de la vie quotidienne, dont la santé.

Nous avons également installé, en 2015, un conseil local de santé mentale et ouvert un atelier Valence Santé 21, regroupant professionnels, acteurs institutionnels, élus, associations et services pour échanger autour des enjeux de démographie médicale, d'offre de soins de proximité, de prévention. Là encore, c'est un prérequis pour agir juste et au plus près des attentes parfois antagonistes, afin de les faire converger et de construire des solutions partagées. ■

Propos recueillis par Nathalie Quérueu, journaliste.

L'ESSENTIEL

► Maisons de santé pluri-professionnelles, plateforme mutualisée d'innovation en toxicologie et en écotoxicologie, jardin thérapeutique, conseil local de santé mentale, aménagement des berges du Rhône, limitation à 90 km/h de la vitesse sur l'autoroute A7: la ville de Valence s'attache à mettre en œuvre un urbanisme favorisant le bien-être de ses habitants.